

*14 novembre 2018*

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de 262 800 francs, destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets.**

**Rapport de M. Simon Brandt.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 octobre 2018. La commission s'est réunie sur cet objet le 8 novembre 2018 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets, commune de Genève, propriété Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 262 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

## **Séance du 8 novembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport (DCS) ainsi que de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports*

En ouverture, M<sup>me</sup> Koelliker remercie la commission d'avoir accepté d'auditionner le DCS sur ce point, qui revêt une certaine urgence, en raison de l'exigence de la Ligue nationale de hockey (National League NL) de remplacer l'actuel rink de la patinoire du centre des Vernets par des bandes flexibles, capables d'absorber les chocs des joueurs. M<sup>me</sup> Koelliker explique que la NL exige que le nouveau système équipe les patinoires de la Ligne nationale dès septembre 2018. Le Genève Servette Hockey Club (GSHC) a toutefois obtenu un délai prolongé à septembre 2019. Elle insiste pour demander que le Conseil municipal vote rapidement la proposition afin de permettre une exécution rapide des travaux.

M<sup>me</sup> Bonvin projette l'exposé de la proposition PR-1316 à l'écran (voir annexe). Dans son exposé, elle rappelle que l'exigence des bandes flexibles vise à diminuer les blessures engendrées par les charges de joueurs et joueuses lancées contre les bandes durant les matchs. Elle évoque un cas d'un joueur qui est devenu tétraplégique après avoir été projeté contre un rink. Elle explique qu'aux Vernets la structure du rink ne peut pas être vissée au sol, à cause de l'installation de production de glace à l'ammoniac, qui est juste dessous. Pour cette raison, les ancrages doivent être pris dans la couche de glace. Il a donc fallu trouver une solution en tenant compte de cette contrainte. Après avoir présenté l'estimation des coûts (image 3), M<sup>me</sup> Bonvin souligne qu'à défaut de la pose d'un nouveau rink, le GSHC s'expose dès septembre 2019 à une lourde amende, à une mise en demeure, voire au retrait de licence de jeu. Elle décrit ensuite les aspects techniques qui permettront la pose du nouveau rink et précise qu'il a auparavant fallu faire des tests d'oscillation afin de vérifier la résistance de la glace aux charges lancées. La nouvelle installation permettra de diminuer de 60% à 70% les risques d'accidents affectant la nuque. Par ailleurs, le nouveau rink pourra être démonté et déplacé. Elle termine son exposé par la projection d'une vidéo, illustrant les qualités de l'installation.

Un commissaire demande si ce projet répond entièrement à la demande du club.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que le club répond lui-même à une obligation qui s'applique à tous les clubs sur injonction de la NL. Le GSHC est lui-même très enclin à donner suite à cette demande, pour limiter les risques de commotions. A la question de la temporalité, elle explique qu'il serait bon que les travaux commencent en juin. Il faudrait donc que le Conseil municipal vote le crédit au plus tard en janvier, afin de passer rapidement commande de l'équipement, qui devrait être livré pour mai, ce qui permettra de réaliser les plaques d'ancrage.

Le même commissaire demande si le système de production de glace est renvoyé à un deuxième temps.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que l'autorisation pour le changement du système de production de glace est liée aux permis relatifs au futur quartier de la caserne des Vernets. On espère donc réaliser ces travaux en 2021 et ils auront une durée de quatre ans.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle qu'un crédit d'étude pour le changement du système de fabrication de glace est inscrit au plan financier d'investissement pour 2019.

Le commissaire demande encore s'il n'aurait pas été possible de refaire le rink et le système de production de glace au même temps.

M<sup>me</sup> Bonvin et M<sup>me</sup> Koelliker répondent que telle était bien l'intention, mais c'était avant d'apprendre que la NL allait exiger le changement rapide du rink. Le projet pour la production de glace n'est pas prêt au département des constructions et de l'aménagement (DCA), et si le DCS a pu avancer rapidement sur le rink, c'est parce que cet équipement peut être changé indépendamment de la machinerie à glace. De plus, le rink ne fait pas partie du bâtiment. La préparation du dossier du rink a donc pu avancer rapidement et de manière autonome.

Un commissaire demande si le fournisseur du nouveau rink est le même que pour les autres patinoires, en Suisse.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la société fournisseuse est Pati SA à Rossens, une des seules en Suisse qui donne entière satisfaction. En complément, elle explique que le rink est pris dans une épaisseur de glace de 10 cm environ. Le système de refroidissement ne parviendrait pas à geler la surface si cela devait être plus épais. Avant de choisir le système il a fallu tester des sections du rink pour vérifier que les oscillations n'affectent pas la glace.

Un commissaire observe que les images diffusées par M<sup>me</sup> Bonvin illustrent la violence des charges. Il note que ces chocs coûtent de l'argent et que, pour les atténuer, il faut mettre en place un dispositif qui présente une certaine complexité. Il se demande si le DCS ne devrait pas, en amont de ces mesures, mener une réflexion sur la violence dans le hockey. Même si les supporters du hockey ne sont pas les plus violents, les sports violents sont soutenus par des supporters qui peuvent avoir un comportement violent. Il connaît les sanctions en cas de body check et se demande si les règles de jeu ont évolué ou peuvent encore évoluer. Il réitère que le coût à assumer est une conséquence des comportements violents sur la glace.

Pour répondre, M<sup>me</sup> Bonvin évoque le cas du tacle violent qui avait impliqué Gabet Chapuisat et Lucien Favre, deux footballeurs; un cas qui a été porté devant la justice, ce qui est rare, et qui a fait jurisprudence. Aujourd'hui, un juge peut

sanctionner certains comportements sur plainte d'un sportif affecté. Par ailleurs, elle observe aussi que le rugby est un sport réputé violent et, en même temps, particulièrement respectueux. Dans le hockey, certaines infractions peuvent être punies de sanctions sévères. Même si le juge unique ne peut pas tout voir pendant le match, il peut être saisi ensuite et sévir. Elle remarque aussi qu'en Suisse, il n'y a pas d'accident comme il s'en produit en Amérique du Nord. Cela dit, il est un fait que le hockey est un sport violent. Face à cela, le rôle des collectivités publiques est de prendre des mesures pour que les normes de sécurité soient appliquées pour protéger les joueurs. Le rink souple est une de ces mesures. Elle mentionne les paniers de baskets, qui sont très sollicités par les basketteurs. On ne peut pas empêcher les dunks, mais le remplacement des panneaux en verre par des panneaux en plexiglas a diminué les risques d'accident.

Le commissaire insiste sur la nécessité de poursuivre des mesures de prévention de la violence, car on ne peut pas se reposer seulement sur l'adaptation des équipements, qui sont loin de garantir le risque zéro.

Le président relève que l'aspect violent, viril du hockey fait partie de ses attraits; les joueurs confirmeraient cela. Il note qu'en Suisse les règles sont cependant plus strictes qu'au Canada, où cela peut aller jusqu'à des bagarres à coups de poings, même s'il y a des sanctions financières. En Suisse, les arbitres ont pour rôle de prévenir ces événements.

Le commissaire insiste en rappelant que la question est de savoir si on tient à notre règlement et si on peut estimer que les règles canadiennes sont trop libérales. Il estime que les tournois qui dérivent en bagarres offrent un spectacle honteux. Il pense aussi que si des joueurs peuvent se permettre de risquer des sanctions, c'est parce que leurs salaires le leur permettent. Il pense que l'avis des joueurs sur ce sujet ne doit pas être le seul critère, car il y a aussi celui de la responsabilité vis-à-vis du public, notamment les jeunes et les familles, pour qui la notion de fair-play devrait être centrale.

Un autre commissaire rappelle que, en Suisse, les charges à la tête sont systématiquement sanctionnées.

Le président demande si la société indiquée est vraiment suisse et si ses prestations sont plus ou moins chères, à qualité égale, par rapport à d'autres offres.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que l'estimation des coûts se base sur la meilleure offre. La société Pati, domiciliée dans le canton de Fribourg, est bien suisse. Elle est aussi la seule à ce jour avec qui nous avons un retour sur l'installation des rinks sans les fixer au sol. Un appel d'offre aura lieu dès que le crédit sera voté.

Le président demande si, dans la perspective du Trèfle-Blanc, le nouveau rink pourra être démonté et réutilisé dans la nouvelle patinoire.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la Ville entend garder son rink pour ses propres besoins. Il est imposé par la NL, mais il sera aussi utile pour les juniors formés aux Vernets. Elle estime que le club utilisateur du Trèfle-Blanc peut prendre à sa charge l'acquisition de son propre rink.

M<sup>me</sup> Koelliker confirme que le nouveau rink est bien démontable.

### *Discussion et vote*

Un commissaire souhaite proposer un amendement, qui pourrait aussi être une recommandation, pour demander que la mise en œuvre de ce crédit soit accompagnée d'un travail de prévention de la violence sur la glace et parmi les supporters, en complément de ce qui a déjà été fait.

Le président fait observer que, contrairement au football, dans le hockey, il y a déjà des caméras et la vérification par vidéo, ainsi que les rappels des principes du fair-play, à chaque match.

Le commissaire souhaite que ce projet soit accompagné d'une réflexion sur les règles de fair-play sur la glace. Il importe de faire comprendre que les travaux de sécurité doivent aller de pair avec une amélioration du comportement des joueurs et des supporters.

Un commissaire trouve cette proposition aussi ridicule qu'inutile. A ce moment-là, il faudrait aussi que les projets de travaux sur les routes soient accompagnés de campagnes de prévention pour demander aux automobilistes de ne pas rouler trop vite ni de s'insulter. Il rappelle qu'en matière de violence dans le hockey sur glace, la Suisse a les règles parmi les plus strictes d'Europe.

Un commissaire estime que, sur le fond, on peut admettre la demande angélique et idéaliste. On pourrait aussi, comme il a déjà eu l'occasion de l'entendre, admettre qu'on fasse précéder les représentations d'opéra en italien ou en allemand, d'une introduction sur des actes commis par certains pays. Il se rappelle aussi qu'il avait été question d'avertissements à faire figurer dans les fan zones. On pourrait aussi imaginer d'interdire les matchs de boxe, de kick boxing ou de karaté, ou même de basket. Il se souvient d'avoir vu sur Youtube une rencontre qui a dérivé en bagarre, entre des joueurs des Philippines et d'Australie; bagarre qui a donné lieu à des sanctions sportives et à des poursuites pénales. Pour en revenir au hockey, il rappelle que les règles de jeu sont édictées par les fédérations. Il observe que le Conseil municipal s'autorise souvent à s'ingérer dans des affaires qui concernent Berne ou les Nations Unies. Il se demande s'il faut aussi s'ingérer dans les fédérations sportives, alors qu'il y a des centaines d'objets inscrits à l'ordre du jour et que, de toute façon, le Conseil municipal n'est pas compétent. Il s'attend à ce que la droite soit pointée du doigt si cet amendement ne

pas. Pour sa part, il ne trouve pas sain de culpabiliser, de près ou de loin, le public qui veut seulement passer un bon moment le temps d'un match de hockey. Il note que le football connaît la violence, que les campagnes pour le fair-play ne diminuent pas les affrontements et qu'on voit plus de forces de police aux abords des stades que dans les manifestations. Il se demande s'il faut vraiment donner cette opportunité aux partis de remplir le temps de parole en plénière et de faire de la politique au Conseil municipal, en temps de campagne préélectorale. Il estime que la proposition demande une mesure pour protéger les joueurs des commotions cérébrales. Cela suffit. Rien n'empêche, par ailleurs, de présenter une motion sur le fair-play, mais alors sur tous les sports, pas seulement sur le hockey. Au passage, on discutera aussi d'une motion proposant de faire précéder les spectacles en italien, allemand et chinois d'une introduction sur les régimes politiques concernés. En conclusion, il se dit opposé à ce que le sport serve de prétexte à des messages politiques.

Le président est aussi d'avis que le sport ne doit pas servir à faire de la politique. Il rappelle que, lors des Jeux olympiques, des athlètes qui avaient levé le poing avaient été exclus à vie.

Un autre commissaire invite à distinguer les sujets. La sécurité dans le jeu est une chose, la prévention de la violence en est une autre. Cela concerne surtout le public. Aux joueurs, on demande de respecter les règles, et non pas d'être moins violents.

Une autre commissaire est d'avis que l'amendement proposé vise surtout à se donner bonne conscience. Pour sa part, elle a assisté à un match de hockey. A sa surprise, elle a apprécié l'ambiance joyeuse et ludique. Elle estime que les règles du spectacle sont très clairement expliquées et comprises. Elle comprendrait mieux le propos tenu s'il était question de football. Susciter la suspicion vis-à-vis des clubs de hockey n'est pas adéquat.

Une commissaire tient à préciser que, dans son esprit, les remarques sur la violence concernent surtout les sorties de match.

Le commissaire tient à souligner que son propos n'est pas de mettre en cause les règles de jeu suisses, ni de douter de la bonne volonté des organisateurs de matchs, des clubs de hockey ou des clubs de supporters. Son souhait est de mener une réflexion sur la violence dans le sport, un sujet que la commission des sports n'a pas discuté depuis plusieurs années. A moins de se voiler la face, la violence dans le sport est une réalité que plusieurs exemples récents ont rappelée. La violence parmi les spectateurs démarre souvent suite à des comportements sur le terrain. Il observe que le DCS illustre la nécessité d'équipements pour assurer la sécurité des joueurs par une vidéo qui montre des body checks. Or le nouveau rink à bandes flexibles a un prix, mais l'investissement ne réglera pas le problème. .

Une autre commissaire signale que cela fait dix ans qu'elle assiste à des matchs de hockey. Elle rappelle qu'il est question ici d'exigences de la NL et du besoin exprimé, il y a déjà une quinzaine d'années, par les hockeyeurs, pour des mises à niveau des équipements afin de leur permettre de pratiquer leur métier en sécurité. L'enjeu avec cette demande de crédit est donc de contenter les joueurs, ainsi que le public qui veut avoir du plaisir à assister à des matchs de hockey. Elle pense que la question de la violence doit être étudiée à un autre moment.

Le président dit qu'il peut entrer en matière sur les préoccupations exprimées mais pas dans le cadre de la proposition PR-1316. Il rappelle que la Ville ne fait plus de promotion, sur les stades, pour la campagne de fair-play. Or, il y a eu des agressions contre les arbitres, et pas seulement dans le public des seniors, aussi lors de matchs juniors, comme il y a deux semaines à Meyrin. Il fait observer que la police est aussi présente, dans le cadre de la prévention du hooliganisme, lors des grands matchs à la Praille et aux Vernets. Les déprédations sont filmées et des interdictions de périmètre sont aussi prononcées. Il relève qu'aux Vernets, les supporters de l'équipe en visite ont parfois des gestes violents, mais ils/elles sont encadrés dans une tribune réservée, et leurs itinéraires sont canalisés. Dans d'autres sports, on ne prend pas de pareilles mesures, et les supporters d'équipes adverses peuvent se croiser. Il reste qu'il y a des gens qui, malheureusement, aiment se bagarrer. C'est une sorte de phénomène de société. Il se dit cependant prêt à contresigner une motion pour encourager la Ville à reprendre une campagne de publicité contre la violence dans tous les sports, notamment dans le football, mais en dehors du cadre de la présente proposition.

Un commissaire pense qu'une résolution sur la question de la violence dans les sports serait préférable à une motion et à des auditions. Il espère que cela ne donnera pas lieu à une discussion plénière pendant des heures, et que les partis se contenteront de déclarations de trois minutes. Il est d'avis que le rôle du Conseil municipal n'est pas de remplir l'ordre du jour de motions de bons sens.

Le commissaire dit regretter d'avoir fait plus de place, dans son plaidoyer, à la prévention de la violence qu'à la notion de responsabilité. Il ne faut pas croire qu'en augmentant les exigences de sécurité on atteint le niveau du zéro risques. Quoi qu'il en soit, sur la prévention de la violence, il ne saurait se satisfaire d'une résolution votée et expédiée en quelques minutes, entre deux sujets jugés plus importants, comme le laisse entendre son homologue. A son avis, le sujet de la prévention de la violence vaut bien une séance de commission. Pour l'heure, il retire son amendement.

*Note du rapporteur: cette discussion aussi inutile que superfétatoire, au vu du retrait final de l'amendement, a prolongé les débats d'environ trente minutes et coûté plusieurs milliers de francs au contribuable pour rien. Il est ainsi navrant de constater la récupération politique que semblent vouloir faire systématiquement*

*ment certains membres du Conseil municipal pour des propositions votées au final à l'unanimité.*

Le président met alors au vote la proposition PR-1316 qui est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (3 LR, 2 DC, 2 S, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC).

*Annexe à consulter sur le site internet: présentation du DCS*